

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 2 FEVRIER 2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Délibération n° 09_02-02-2023 Date de convocation : 27/01/2023 Lieu de la séance : Saint-Etienne-de-Montluc Date de la séance : 02/02/2023
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, N. FLAURAUD, S. PASCO, M. LEJEUNE, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, I. LE BELLEGO, C. PETER, S. HALLIEN-LANIO	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 24 Représentées : 2 (C. TRAMIER et V. GAUTIER) Procurations : 8 Nombre de votants : 34 Absents : 2
Absents excusés ayant donné procuration à : P. CORMERAIS pouvoir à T. GADAIS P. MARTIN pouvoir à S. PASCO C. TRAMIER représentée par A. DOUAUD suppléante D. HARIOT pouvoir à M. LEJEUNE H. COUTELLER pouvoir à JP. BLANC V. GAUTIER représentée par JM SYLVESTRE suppléant M. VANDEN BRUGGE pouvoir à E. LE QUENVEN J. LERAY pouvoir à S. HALLIEN-LANIO F. MOREAU pouvoir à I. LE BELLEGO P. CHABAUD pouvoir à P. CORBEL	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : A. FARCY Rapporteur : D. GUILLÉ
Absents excusés : E. SABATHIER A. JOGUET	

**INSTAURATION D'UNE SERVITUDE ASSAINISSEMENT -
PARCELLES ZC 256 ET ZC 254 LOTISSEMENT DU CLOS DU MATZ
A SAVENAY**

Exposé :

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon a passé une convention de travaux avec la société « Terrain Services » en vue de dévier la canalisation des eaux usées. Ces travaux ont permis d'exclure des lots destinés à la construction de logements individuels la canalisation d'eaux usées évitant ainsi de grever chaque lot d'une bande d'inconstructibilité.

La canalisation a été déplacée sous la voirie destinée à la desserte du lotissement parcelle ZC 256 et sous une partie de la parcelle ZC 254.

Il convient donc d'instaurer une servitude entre le propriétaire des parcelles et la Communauté de Communes afin de conserver les possibilités d'intervention sur cette canalisation d'eaux usées primordiales car desservant la zone d'activité Porte Estuaire, la zone commerciale de la Colleraye et le lycée Saint François d'Assise.

Constitution d'une servitude de passage du réseau des eaux usées

A titre de servitude réelle et perpétuelle, le propriétaire du fonds servant (Terrain Service) constitue au profit du fonds dominant (la Communauté de Communes Estuaire et Sillon), ce qui est accepté par son propriétaire, un droit de passage perpétuel en tréfonds des canalisations des eaux usées.

Ce droit de passage profitera aux propriétaires successifs du fonds dominant, à leur famille, ayants droit et préposés, pour leurs besoins personnels et le cas échéant pour le besoin de leurs activités.

Ce droit de passage s'exercera exclusivement sur la voirie du lotissement et sur une bande d'une largeur de quatre mètres sur le lot A (ZC 254) dudit lotissement.

Son emprise est figurée au plan ci-annexé.

Le propriétaire du fonds dominant fera exécuter les travaux nécessaires à ses frais exclusifs par les services compétents selon les règles de l'art, et remettra le fonds servant dans son état primitif dès leur achèvement.

Le propriétaire du fonds dominant assurera l'entretien de ces gaines et canalisations par les seuls services compétents à ses frais exclusifs ainsi que leur remise en état si nécessaire.

L'utilisation de ce passage en tréfonds et les travaux tant d'installation que d'entretien ne devront pas apporter de nuisances ni de moins-values au fonds servant.

La constitution de cette servitude est consentie sans indemnités.

CONCLUSION

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la création de cette servitude,
- D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Savenay le 03 février 2023

Alain FARCY
Secrétaire de séance

Rémy NICOLEAU
Président

ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU

07 FEV 2023

07 FEV 2023

